



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inserm**

La science pour la santé  
From science to health

Département des Affaires Juridiques  
Décision : DAJ2023-232

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

Vu le décret du 1 février 2023  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2022-144  
portant nomination de Monsieur Daniel CLINET, Agent Comptable Secondaire auprès de la Délégation  
régionale Nouvelle-Aquitaine de l'Inserm ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Etant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin aux fonctions d'Agent Comptable  
Secondaire, chef des services financiers auprès de la délégation régionale  
Nouvelle-Aquitaine de l'Inserm de Monsieur Daniel CLINET.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1 avril 2023.

Didier SAMUEL

Président-Directeur Général de l'Inserm

